

Un régime de retraite pour nous !



INFOLETTRE



Volume 1, numéro 7, le 3 novembre 2008

Le système d'administration intègre progressivement les groupes

Le comité de retraite a tenu une conférence téléphonique vendredi le 31 octobre dernier. Notre adjointe administrative, Sylvia Roy, a fait le point sur l'inscription des groupes participant au Régime sur le site servant à l'administration du régime de retraite (« rrfsgroupes.acba.qc.ca ») et géré par la firme d'actuaire Bergeron et associés. À ce jour, un peu plus de 122 groupes se sont branchés et ont fourni les données relatives à leurs personnes salariées. À compter du 3 novembre, les groupes qui ne se sont pas encore branchés vont être contactés pour voir si nous pouvons les aider à le faire. **L'actuaire du Régime a besoin des renseignements sur les participantes et participants au Régime pour être en mesure de procéder à l'évaluation actuarielle initiale et ainsi déterminer la formule de rente du Régime**, ce qui nous permettra alors de déposer la demande d'enregistrement auprès de la Régie des rentes et de l'Agence du revenu du Canada. De plus, la firme va utiliser les données que vous lui aurez communiquées pour générer, pour chaque groupe, une feuille de calcul Excel qui vous servira lors de la remise des cotisations qui devra être faite d'ici le 20 novembre prochain et qui inclura déjà les noms et renseignements pertinents pour chaque participant. Le travail de remise des cotisations sera ainsi grandement facilité et simplifié.

La personne désignée par chaque groupe pour les fins d'administration du Régime devrait recevoir bientôt de la part de l'administrateur du Régime un Guide pour l'aider à procéder au versement des cotisations pour le mois d'octobre 2008. **Celles-ci devront être versées avant le 20 novembre 2008**, mais vous avez intérêt à vous prendre plus d'avance la première fois, une semaine si possible, question de rodage du système... Nous pensons que l'approche retenue vous apparaîtra éventuellement simple et rapide, mais il se peut que ce soit moins évident au début... Voilà pourquoi Sylvia Roy sera disponible au téléphone pour répondre à vos questions et vous assister (514 878-4473), et ce en plus du personnel de la firme d'actuaire Bergeron qui travaillent activement à faciliter votre adaptation à ce nouveau Régime et le personnel de Desjardins Sécurité financière qui procédera à l'encaissement de vos cotisations.

Avis de vacance au comité de retraite

Le comité de retraite a un poste vacant à combler, celui de représentante / représentant *sans droit de vote* des participants actifs. David Sauriol, qui contribuait activement aux travaux du comité de retraite et que nous remercions pour son apport, a dû remettre sa démission en raison d'un changement d'emploi qui fait en sorte qu'il ne peut plus participer au Régime de retraite. Toute personne intéressée peut soumettre sa candidature avec une brève présentation et une explication des raisons pour lesquelles elle se présente, accompagnée d'une lettre d'appui du groupe participant au Régime, et envoyer le tout **avant le 11 novembre** à :

Lise Gervais, présidente
RRFS des groupes communautaires et de femmes
a/s Relais-femmes
110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301
Montréal, QC H2Y 1E6

Vous pouvez aussi acheminer votre candidature par courriel à RRFS-GCF@relais-femmes.qc.ca

Version à jour du texte du Régime

Les nombreuses questions qu'un certain nombre d'entre vous nous avez posées au cours des dernières semaines nous ont amené chaque fois à nous assurer que le libellé du texte du Régime de retraite apportait une réponse claire qui respectait l'intention originale et reflétait le contenu de la présentation qui a été faite aux groupes pendant la tournée d'information 2007-2008. Nous avons donc apporté un certain nombre de corrections mineures pour tenir compte des questions posées ainsi que de coquilles qui s'étaient glissées. Nous avons aussi inclus dans cette version le texte à jour de l'annexe 1 qui inclut la liste des groupes participants, le taux de cotisation déterminé par chaque groupe et la date d'adhésion du groupe au régime. Compte tenu que la version définitive du texte du Régime qui sera déposée pour l'enregistrement auprès de la Régie des rentes du Québec et de l'Agence du revenu du Canada, fera l'objet d'un vote par le comité de retraite le 17 novembre prochain **pouvez-vous vous assurer que l'information relative à votre groupe est complète et exacte ?** Dans le cas contraire, veuillez contacter au plus tôt Sylvia Roy au secrétariat du Régime (514 878-4473 ou RRFS-GCF@relais-femmes.qc.ca).

La crise financière et son impact sur notre Régime

À la lumière des événements des derniers mois et des reportages dans les médias décrivant les problèmes auxquels sont confrontés les régimes de retraite, un certain nombre de personnes ont communiqué avec nous pour nous faire part de leur inquiétude. Bien que nous prenions la situation très au sérieux, un certain nombre de mises au point s'imposent :

- § Alors que les personnes qui ont des régimes d'épargne-retraite et des régimes à cotisation déterminée ont vu la valeur de leurs épargnes fondre depuis un an, ce qui pourrait retarder ou compromettre le départ à la retraite de celles et ceux qui pensaient partir bientôt, un régime à prestations déterminées, comme c'est le cas du nôtre, **garantit le versement de la rente promise** (dans notre régime, chaque tranche de 100\$ de cotisation régulière achète une rente annuelle de 10\$ à 65 ans qui s'ajoute à la rente déjà acquise) indépendamment du rendement à court terme, ce qui constitue une protection importante pour les personnes qui participent à un tel régime ;
- § Les régimes à prestations déterminées qui ont aujourd'hui les problèmes les plus graves et qui sont d'abord visés dans les médias sont ceux qui (a) étaient déjà en déficit actuariel **avant** le déclenchement de la crise, (b) sont des régimes matures où les prestations dues aux participants retraités et pour le service passé des participants actifs pèsent lourdement sur les déficits et (c) sont des régimes qui ne se sont donnés aucune forme de réserve pour faire face aux mauvais jours ; notre régime, au contraire démarre en ne reconnaissant aucun service passé et sans aucun déficit mais a de plus tiré des leçons des difficultés des autres régimes en établissant délibérément une formule conservatrice de rente (le 10\$ pour chaque 100\$ de cotisation et l'indexation qui est incluse dans le coût du régime mais n'est pas garantie), ce qui va nous permettre de disposer de marges et, éventuellement, de réserves pour pouvoir faire face aux mauvaises périodes et ainsi réduire de façon significative sans nécessairement l'éliminer complètement la probabilité d'un déficit ;
- § Nous allons entrer *très progressivement* dans le marché, au fur et à mesure du versement à chaque mois des nouvelles cotisations mensuelles, en visant la diversification dans des actifs différents (obligations canadiennes, actions canadiennes et mondiales) et ce, dans au moins 5 fonds différents gérés activement ; cela nous permettra d'acheter à petites bouchées chaque mois alors que le prix de ces fonds d'actions est à son plus bas depuis plusieurs années et pourrait encore évoluer vers le bas pour un certain temps, mais éventuellement la situation économique se redressera : "*time... is on our side*" disait la chanson ;
- § La politique de placement à long terme envisagée (40% en obligations à long terme, 30% en actions canadiennes et 30% en actions mondiales) va être gérée par un total de 5 équipes de gestion expérimentées qui ont su démontrer une capacité au fil des ans à générer de la valeur ajoutée par rapport aux marchés, et certains experts consultés ont même émis l'opinion que pour un régime en démarrage comme le nôtre, cette politique de placement est peut-être plus conservatrice que nécessaire (une firme d'actuaire consultée a même évoqué un scénario à 80% en actions, mais nous n'avons pas retenu une telle option) ;

§ En vertu des lois applicables, le taux de cotisation et la formule de rente seront inchangés jusqu'au 31 décembre 2010. Ce n'est qu'à cette date que nous serons tenus de procéder à une évaluation actuarielle pour nous assurer que les actifs sont suffisants pour payer les rentes garanties ; en raison du temps qui se sera écoulé d'ici là, le contexte économique et financier pourrait alors être plus favorable alors que notre approche conservatrice de constitution de réserves (pour fins d'indexation ou comme marge de sécurité) nous donnera du répit si les rendements étaient modestes d'ici là.

Nous continuons à suivre les marchés de très près, ainsi que la performance des gestionnaires de fonds québécois et étrangers auxquels nous avons accès sur la plate-forme de Desjardins Sécurité Financière. La répartition initiale des actifs et le choix définitif des gestionnaires sera confirmé lors de la prochaine réunion du comité de placement, juste avant que les premiers fonds ne soient investis. Tel que mentionné plus haut, nous avons l'avantage d'entrer dans le marché **après** qu'il a fortement baissé, mais nous sommes conscients que le marché boursier pourrait continuer à éprouver des difficultés en raison de la récession qui pointe. Nous retiendrons donc l'approche qui nous apparaîtra comme équilibrant le mieux la prudence et la recherche de rendement. Nous savons toutefois que le conservatisme dont nous avons fait preuve dans la détermination de la formule de rente et la constitution de marges et réserves pour faire face aux périodes difficiles, ainsi que la jeunesse de notre régime, nous aidera à passer au travers en minimisant le niveau de risque. Ça ne constitue pas une garantie absolue qu'il n'y aura pas de déficit, mais nous avons des atouts et entendons en tirer le meilleur parti possible. Nous savons aussi, et la Loi est claire là dessus, que la rente acquise par les cotisations régulières est acquise pour chaque participant et ne peut pas être réduite par la suite. Les membres et les groupes participant au Régime ont des ressources modestes et nous entendons gérer les montants qui nous seront confiés avec prudence et diligence, dans le seul intérêt des participants et bénéficiaires. C'est d'ailleurs ce que la Loi exige de nous.

Dès après la prochaine réunion du Comité de retraite, qui aura lieu les 17 et 18 novembre prochains, nous allons vous faire parvenir plusieurs documents importants, dont la politique de placement et la politique de financement et d'utilisation des surplus. Nous allons vous faire parvenir une description claire de la stratégie de placement retenue et du nom des gestionnaires qui assureront la gestion des fonds. C'est votre argent, vous avez le droit de savoir comment il est géré. Et nous espérons que vous serez rassurés et satisfaits de l'approche retenue pour gérer vos argents.

Pour le Comité de retraite,
Michel Lizée, secrétaire du Comité

P.J. Texte du régime à jour au 31 octobre 2008